



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Primo-prescription de la PrEp

Question écrite n° 36640

Texte de la question

M. Raphaël Gérard appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la lutte contre l'épidémie du VIH-sida dans le cadre de l'épidémie de la covid-19. Comme l'a rappelé le ministre des solidarités et de la santé le 1er décembre 2020, journée mondiale de lutte contre le sida : « l'épidémie de covid-19 ne doit pas faire oublier les autres combats, et au premier rang desquels la lutte contre le VIH ». Les premières données pour 2020 ont montré que, du fait de la crise sanitaire et du premier confinement, l'activité de dépistage du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et des infections sexuellement transmissibles (IST) avait chuté de près de 60 % entre février et avril 2020, sans que le niveau d'activité soit revenu à celui d'avant la crise. Or le dépistage précoce du VIH est une composante essentielle de la réponse à cette épidémie qui ne bénéficie toujours pas à ce jour d'un vaccin. En parallèle, les professionnels de santé et les acteurs de terrain ont observé une baisse significative des délivrances de PrEP (prophylaxie préexposition), traitement préventif contre le VIH, sur la période (avec un pic de - 47 % pendant le confinement). Fin mars 2020, 3 000 traitements étaient prescrits (contre 5 500 avant le confinement). Après le confinement, soit entre mai et septembre 2020, la baisse est de 19 %, soit un déficit de 27 435 délivrances de PrEP par rapport à ce qui était escompté. De fait, la PrEp demeure peu accessible du fait de la nécessité d'une première prescription en secteur hospitalier. Or l'activité des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) a également fortement baissé dans le cadre de la crise sanitaire. Pour pallier ces difficultés, le ministre des solidarités et de la santé a annoncé en date du 1er décembre 2020 qu'un projet de décret permettant aux médecins de ville de la prescrire en première intention serait soumis au Conseil d'État. Ce dernier a récemment rejeté le projet de décret, estimant que l'autorisation de mise sur le marché (AAM) des médicaments utilisés pour la PrEP (le truvada et ses génériques) évoquait un traitement initié par « un médecin spécialiste », et que, même avec la solution de *e-learning* mise en place, les médecins généralistes ne correspondaient pas à cette description. Dans ce contexte, il l'interroge sur sa stratégie visant à lever les difficultés juridiques qui freinent actuellement le déploiement d'un des outils les plus efficaces dans la lutte contre le VIH-sida.

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Gérard](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36640

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2021](#), page 1642

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)